Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 17 août 2012

Communiqué de presse

Gestion de la sécheresse en Essonne – premières restrictions sur les usages de l'eau des rivières Essonne et Juine (alerte)

Malgré un printemps et un début d'été arrosé, le niveau des rivières baisse dans le département, ce qui est usuel en cette période de l'année. Les débits de la rivière Essonne ont ainsi franchi le seuil d'alerte ce qui nécessite de prendre des **mesures de restrictions** de premier niveau pour l'état d'alerte conformément aux dispositions prévues par l'arrêté cadre du 3 mai 2012 sur l'Essonne, la Juine et leurs affluents.

Les mesures de restriction des usages de l'eau prélevée dans ces rivières s'appliquent dans les communes de l'Essonne figurant en annexe à l'arrêté qui est consultable en ligne sur :

http://www.essonne.pref.gouv.fr/fre/Publications-legales/Arretes/Eau-arretes-prefectoraux

et sur http://www.developpement-durable.gouv.fr/Point-situation-secheresse.html

L'arrêté impose des restrictions **aux usages domestiques, agricoles ou industriels de l'eau provenant directement des rivières concernées**, et des sanctions peuvent être appliquées. Pour les communes du nord du bassin dont l'eau potable distribuée provient de la Seine, les usages de l'eau provenant du réseau d'eau potable ne sont en revanche pas restreints.

Les restrictions seront levées dès qu'une remontée marquée des débits des rivières aura été constatée et, en tout état de cause, au plus tard le 31 octobre 2012.

Il est rappelé que la nappe du Champigny en rive droite de la Seine fait toujours l'objet de restrictions de ses usages (arrêté du 25 mai 2012).

Contacts presse Préfecture :
- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHÉ, Adjointe au Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr